



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

**N° 87/23 : APPROBATION DU MARCHÉ D'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR FÉLICITÉ ROUTE DE SAINTE ANNE DE GOIRON RD 67A – RENOUELEMENT ET DILATATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE EXISTANT – MARCHÉ M 22-01 – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2**

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu la Décision du Maire N°14/22 du 11 avril 2022 portant signature du marché
- Vu la Décision du Maire n°06/23 du 31 janvier 2023 portant signature de l'avenant n°1
- Vu le projet d'extension, de renouvellement et de dilation du réseau d'eau potable existant, secteur Félicité, il est nécessaire de procéder à l'intégration de prix nouveaux

APPROUVE l'attribution de la signature de l'avenant n°2 en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée, à la société EHTP SAS représentée par Monsieur Manuel GAIN, en qualité de Directeur d'agence EHTP Provence- Alpes située – Agence Travaux Châteaurenard – ZI des Iscles- Impasse des Galets – 13834 Châteaurenard dont le siège est situé Parc d'Activité de Laurade – St Étienne-du-Grès – BP 47- 13156 Tarascon Cedex.

DIT que le montant de l'avenant n°2 augmente le montant initial du marché de 13 601.57 € HT soit un TTC de 16 321.88 €. Le nouveau montant du marché est donc de 1 008 230.64 € TTC.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 5 octobre 2023

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le **09 OCT. 2023**  
Et de la publication ou notification le .....

Département des Bouches du Rhône  
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement de Aix-en-Provence  
**REÇU EN PREFECTURE**  
Le **09/10/2023**  
04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 95 70 79  
Application agréée E-legalite.com